



Pôle Ressources
Assemblées

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte rendu succinct

Séance du 9 JUILLET 2020 (18h00)

Espace Montgolfier - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	54
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	04/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Carlos ALEGRE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.
Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND).

CC-2020-170 - DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONFÉRÉ AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2020, Monsieur le Président d'Annonay Rhône Agglo a reçu délégation de pouvoirs du Conseil communautaire dans un certain nombre de domaines, notamment pour procéder à la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie

Il convient de fixer les conditions dans lesquelles Monsieur le Président exerce cette délégation lorsqu'il s'agit de souscrire des emprunts.

VU la délibération du 9 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir au Bureau et au Président,

CONSIDÉRANT qu'il convient de préciser le cadre de la délégation accordée en matière d'emprunts,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour réaliser tout emprunt destiné au financement des investissements, dans la limite des

sommes inscrites chaque année au budget (budget principal et budgets annexes, y compris les budgets des services ayant une autonomie financière),

PRECISE que cette délégation s'étend à la mise en œuvre des options prévues au contrat,

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour procéder au réaménagement de la dette, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (budget principal et budgets annexes, y compris les budgets des services ayant une autonomie financière),

PRECISE que les opérations de réaménagement consistent à renégocier ou à rembourser par anticipation un emprunt en cours d'amortissement, avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt,

PRECISE que les caractéristiques particulières des emprunts contractés auront à s'inscrire dans le cadre général suivant :

- emprunts à court, moyen ou long terme
- emprunts libellés en euros
- emprunts à taux fixe où à taux indexé (taux variable ou taux révisable)
- pour les emprunts à taux indexé, les indexes pourront être : l'EURIBOR, l'EONIA et ses dérivés (T4M, TAG, TAM), le Livret A
- les emprunts devront être classés 1A au sens du classement prévu par la charte Gissler
- possibilité de modifier une ou plusieurs fois l'index et le taux relatif aux calculs du ou des taux d'intérêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de passer du taux fixe à un taux indexé (taux variable ou révisable) ou inversement.
- possibilité de contracter des emprunts avec des droits de tirage échelonnés dans le temps, avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de procéder à un différé d'amortissement,
- possibilité de contracter des emprunts offrant la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour conclure tout avenant au contrat initial destiné à introduire une ou plusieurs caractéristiques, dans les limites des caractéristiques indiquées ci-dessus.

DONNE délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, pour procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnités compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus.

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, Monsieur le Président pourra déléguer cette fonction et sa signature pour l'application de la présente délibération.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président d'informer le Conseil communautaire des emprunts contractés dans le cadre de la présente délégation, dans les conditions prévues par l'article L5211-1 du CGCT.

Fait à Davézieux le : 15/07/20
Affiché le : 17/07/20
Transmis en sous-préfecture le : 17/07/20



